



## Mariage avec un étranger sans papier

Par **couz**, le **15/07/2010** à **20:01**

Bonjour,

je suis en situation irrégulière, je veux me marier avec une française. je suis entré en France avec un visa court séjour en juin 2007.

On a une preuve de vie commune EDF, quelles procédures devons-nous faire pour éviter que je parte en Afrique pour prendre un visa après le mariage?

Nous ne vivons ensemble que depuis quatre ans et voulons entamer les démarches dès la semaine prochaine.

Pensez-vous que c'est possible? et que dois-je dire à la mairie pour que notre demande soit acceptée facilement?

merci à tous.

J'attends impatiemment vos réactions.

Par **chris\_idv**, le **15/07/2010** à **22:20**

Bonjour,

Pour vous marier, vous allez devoir produire à la mairie un extrait de naissance de votre pays d'origine et une pièce d'identité (passeport) en cours de validité.

De plus, si l'extrait de naissance n'est pas rédigé en français, vous allez devoir le faire traduire (à vos frais) par un traducteur agréé par l'administration française.

La Mairie ne peut pas refuser de vous marier, par contre elle peut tout à fait alerter le procureur de la République si un mariage de complaisance uniquement destiné à obtenir un

titre de séjour est suspecté.

Cordialement,

Par lili, le **24/07/2010** à **18:53**

Bonjour,

je vous rassure vous avez tout à fait le droit de vous marier, les pièces à fournir sont extrait de naissance, passeport, attestation d'hébergement, et parfois certificat de célibat et certificat de coutume (pour cela il faut aller au consulat).

La mairie vous demande la date que vous souhaitez fixée pour le mariage qui doit être supérieur à 3 mois car la demande est examinée par le préfet et il peut y avoir une enquête pour vérifier que vous viviez bien ensemble.

Après le mariage il faudra faire une demande auprès de la préfecture, comme vous êtes rentré avec un visa en France je pense qu'il y aura possibilité d'avoir un visa court séjour à renouveler régulièrement.

Mais le fait que vous êtes mariés ne veut pas dire régularisation, le mieux est aller voir un avocat spécialisé après votre mariage.